



Crédit à la consommation suite décès

Par **eos056**, le **18/11/2015** à **20:44**

BonjourrrnVoilà mon problèmernMon père est décédé subitement le 8 décembre 2014 et en rangeant ses papiers nous nous apercevons qu'il avait souscrit un crédit a oney banque avec une assurance.rnNous avons fait tous les papiers nécessaires pour bénéficier de cette assurance, rempli les formulaires par nous et son médecin et tout envoyé le 8 janvier 2015.Entre temps le notaire c'est occupé de la succession, nous lui avons parlé de ce crédit et signifié que nous avons envoyé les papiers demandésrnIls ont bien reçu tout nos documents (oney et l'assurance)et nous n'avons plus eu aucune nouvelle jusqu'à très récemment (12/11/2015), en effet nous avons un courrier non recommandé de recouvrement nous demandant de payer ce crédit sous procédure judiciaire avec une grosse majoration de frais .rnJe l'ai ai contacté personne n'a pu m'aider, donc j'ai appeler l'assurance ils m'ont dit que le dossier n'avait pas été décidé et qu'il relançait la procédure pour connaitre la décisionrnlé 13/11/2015 je rappelle et il me dise que l'assurance a été rejeté car mon père n'avait pas donné tout ses antécédent (sans gravite et n'ayant aucun lien avec son décès).rnMa question est la suivanternpuis je contester cette décision et comment(car ils ne veulent rien savoir)?rnet y a t'il un délai de réponse de l'assurance car nous pensions après 1 ans que c'était réglé?(Apparemment ils nous avaient oublié)rnEt si il n'y a pas de recours peut on faire diminuer cette somme que nous trouvons disproportionné car il nous ont mis des frais depuis le décès de mon père sans nous demander quoique que ce soit avant(je précise qu'il était informé du décès et qu'ils avaient eu tous les documents nécessaire)rnNous avons reçu aujourd'hui la lettre recommandé de refus de l'assurance (Plutôt rapide ils se sont aperçu de l'oubli)rnMerci beaucoup de votre aide en espérant que j'ai su être clairrrnCordialement

Par **morobar**, le **19/11/2015** à **09:10**

Bonjour, C'est bien sous l'angle du contrat d'assurance qu'il faut examiner la situation. L'assureur vous a indiqué le motif qui lui permet d'écarter sa garantie. A vous de vérifier ce motif. Comment ? : en rapprochant contrat et exclusions, et situation avérée.

Par **eos056**, le **19/11/2015** à **10:27**

Tapez votre merci de votre réponse. L'assurance me dit qu'il n'avait pas déclaré tout ses antécédents et de ce fait l'assurance est nulle et toutes les mensualités seront gardées comme dommage et intérêt. Net en attendant je reçois tout les 2 jours des lettres de recouvrement du crédit alors que je n'avais pas de nouvelle depuis un an. Si il m'avait dit il y a un an l'assurance ne marche pas pour x raisons j'aurais pu prendre mes dispositions et rembourser la somme. Maintenant elle a doublé le texte ici pour répondre ...

Par **morobar**, le **19/11/2015** à **14:35**

Cela signifie que le décès est due à une maladie, non déclarée mais existante à la conclusion du contrat. Le plus simple est de prendre contact avec la banque créditrice afin d'apurer cette dette.

Par **eos056**, le **19/11/2015** à **15:38**

merci de votre aide. Il n'en fait apparemment il n'avait pas déclaré qu'il y avait 15 ans il s'était fait opéré d'une hernie mais il est décédé d'un cancer foudroyant

Par **Banque Accord**, le **20/11/2015** à **09:48**

Bonjour eos056, C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre commentaire. Je tiens à vous assurer que la qualité de service apportée à ses clients est la principale priorité de Banque Accord. C'est pourquoi, je souhaite vous apporter satisfaction dans les meilleurs délais. Je vous invite donc à me communiquer le numéro identifiant du dossier en question par message privé. Cela me permettra de vous recontacter et de trouver une solution rapide à votre demande. En espérant avoir répondu à vos attentes, Cordialement Béarn Banque Accord.